

1<sup>er</sup> / 4

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le vingt deux Avril à quatre heures de relevée, par devant nous, Emile Bastin, Bourgmestre, officier public de l'Etat civil de la commune de Burdinne, arrondissement judiciaire de Huy, province de Liege



sont comparus en notre maison commune et publiquement: **Amand Eugène Hubin**, ouvrier agricole, âgé de trente un ans, domicilié à Burdinne, né au même lieu le huit novembre mil huit cent quarante neuf comme il conste de l'extract de son acte de naissance ci annexé, majeur, fils légitime de Pierre Joseph Hubin, sans profession, et de Marie Ceynès Heazette, son épouse, ménagère, tous deux domiciliés au dit Burdinne, ici présent et consentant, lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obligations sur la milice conformément au vœu de la loi du trois juin mil huit cent septante six.



Mariage  
de  
Amand Eugène  
Hubin  
avec  
Marie Amélie  
Mathy

Et **Marie Amélie Mathy**, ménagère, âgée de vingt neuf ans, domiciliée à Burdinne, y née le trois octobre mil huit cent quarante deux comme il conste de l'extract de son acte de naissance ci annexé, majeure, fille légitime de Henry Maximilien Mathy, journalier, domicilié au dit Burdinne, ici présent et consentant et de Marie Marguerite Delcourt, en son vivant, ménagère, domiciliée à Burdinne, y décédée le dix neuf mars mil huit cent septante six comme il conste de l'extract de son acte de décès ci annexé; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre maison commune les dimanches deux et neuf Avril courant à dix heures du matin, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture des pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code civil, intitulé: Du mariage, nous avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour Femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que **Amand Eugène Hubin et Marie Amélie Mathy** sont unis par le mariage

de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Victor Frizon, ouvrier enchaume, âgé de trente six ans, beau frère de l'Epoux, Pierre Joseph Hubin, journalier, âgé de vingt cinq ans, frère de l'Epoux, Victor Mathy domestique, âgé de vingt quatre ans, frère de l'Epoux et Ferdinand Cahier, cultivateur, âgé de cinquante six ans, tous les quatre domiciliés à Burdinne et après lecture du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous, à réception du père et de la mère de l'Epoux ainsi que du père de l'Epouse qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer.

Hubin Amand Eugène Mathy Amélie Marie  
Victor Frizon  
Joseph Hubin  
Mathy Victor  
Ferdinand Cahier

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 2  
 Mariage  
 de  
 Arsène  
 Désiré Joseph  
 Moulquet  
 avec  
 Valérie Marie  
 Daniel.

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le vingt neuf avril ce cinq heures de relevée par devant nous Emile Bastin Bourguemestre, officier public de l'état civil de la commune de Burdinne, arrondissement judiciaire de Huy province de Liège sont comparus en notre maison commune et publiquement Arsène Désiré Joseph Moulquet, mason, âgé de vingt neuf ans, domicilié à Burdinne qui le quinze Mai mil huit cent cinquante trois comme il résulte de l'extraît de son acte de naissance ci annexé majeur fils légitime de François Joseph Charles Moulquet aussi mason et de Marie Josephine Hougardy, son épouse, ménagère, tous deux domiciliés au dit Burdinne, ici présents et consentans, lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obligations sur la milice conformément au vœu de la loi du trois juin mil huit cent septant et.

Et Valérie Marie Daniel, sans profession, aussi âgée de vingt neuf ans domiciliée à Burdinne née à Anthée le deux juin mil huit cent cinquante deux comme il résulte de l'extraît de son acte de naissance ci annexé majeure fille légitime de Hubert Joseph Daniel, facteur de poste et de Sœur Marie Danse, son épouse, ménagère, tous deux domiciliés au dit Burdinne, ici présents et consentans lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre maison commune les Vimeanches neuf et seize avril courant à dix heures du matin; aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur requisiion, après avoir donné lecture des pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil, intitulé du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de loi que Arsène Désiré Joseph Moulquet et Valérie Marie Daniel, sont unis par le mariage; de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Jacques Joseph Hougardy, receveur de Poste âgé de soixant six ans domicilié à Burdinne oncle de l'époux, François Hougardy, arpenteur âgé de trente six ans domicilié à Burdinne cousin de l'époux, Auguste Heine cordonnier âgé de trente quatre ans domicilié aussi à Burdinne cousin de l'époux, pas alliance et Julien Daniel mason, âgé de cinquante deux ans domicilié à Hanze oncle de l'épouse et après lecture du présent acte les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous.

C M

Arsène Moulquet  
 Valérie Daniel  
 J. Hougardy  
 Ch. Moulquet  
 J. Hougardy  
 Marie & Daniel  
 Sœur Marie Danse  
 W. Daniel

Emile Bastin





2/10  
Le présent registre contenant deux actes a été clos et arrêté par nous, Bourgmestre  
officier public de l'Etat civil de la commune de Burdinne ce jourd'hui  
vint et un Décembre mil huit cent quatre vingt deux.



*Am B... Ten*

### Table alphabétique des actes de mariages.

Noms et Prénoms.	N <sup>o</sup> des actes du registre.	
	Principal.	supplémentaire
Faniel Valérie Marie avec Moulquet Arsène Désiré Joseph.	2	
Hubin Amand Eugène avec Mathy Marie Amélie.	1	
Mathy Marie Amélie avec Hubin Amand Eugène.	1	
Moulquet Arsène Désiré Joseph avec Faniel Valérie Marie.	2	

Clos par nous, Bourgmestre, officier public de l'Etat civil de la commune de Burdinne  
qui certifie qu'il n'existe aucun registre supplémentaire.

*Am B... Ten*